



Formation et Certification CQP d'Assistant Moniteur de Voile

Pour s'inscrire a une formation de moniteur (CQP AMV), le candidat doit impérativement posséder les prérequis suivants : Il faut avoir 16 ans révolus

- Licence ffvoile de |'année en cours.
- Attestation de niveau 4 technique voile délivré par un évaluateur technique habilité.
- Attestation de natation (100 mètres nage libre avec passage sous un obstacle d'au moins un mètre de long).
- Certificat de conduite d'un bateau de plaisance à moteur.
- PSC1, AFPS ou PSMER ou équivalents valides.
- Certificat médical de moins de 3 mois de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la voile.

Formation et certification UCC1, 2, 3, 4, 5 et 6 (CQP AMV) :

1/ Formation et certification UCC 1

1 ère partie : Sécuriser le contexte de la pratique UCC1 (40 heures)

2/ Formation et certification UCC 2,3, 4,5 et 6 (120 heures)

UCC2 : Favoriser le développement d'attitudes préventives chez les pratiquants

UCC3 : Permettre un temps de pratique maximal

UCC4 : Entretenir l'engagement des pratiquants

UCC5 : Intervenir pour accélérer le niveau des pratiquants

UCC6 : Evaluer le niveau d'autonomie des pratiquants

Tarif : 450 euros à l'ordre de l'école de voile du Fogeo pour **LA FORMATION COMPLETE**

UCCI 300 EUROS

AUTRES UCC 50 EUROS PAR SEMAINE

Plan de formation à établir selon les activités du club en saison et disponibilité du candidat

Nous contacter : 0297538401 / 0686145194

Fiche d'inscription formation CQP IV 2019

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE FIX : MOBILE :

E-MAIL :

DATE DE NAISSANCE : LIEU :

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné NOM et PRENOM

En qualité de Père Mère Tuteur

Autorise NOM et PRENOM

A s'inscrire au stage de formation et de certification de l'UCC1 du 08 au 12 juillet et UCC 2, 3, 4,5 et 6 du 15 juillet au 02 Aout

Signature :

Pièces à fournir pour rentrer en formation :

- UCT1 : Attestation de niveau technique (niveau 4 FFV sur le support demandé)
 - UTC2 : Permis de conduire un bateau de plaisance à moteur
 - UTC3 : Attestation de formation à la conduite à tenir face à un accidenté nautique. AFPS ou PSC1
 - UTC4 : Attestation de natation 100 mètres avec passage sous obstacle en surface de 1 mètre de long.
 - LICENCE FFVOILE 2019 annuelle
 - Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la voile.
- **Règlement à l'ordre de l'école de voile**